

DEPARTEMENT DE LA MANCHE Commune de VAINS
CONSEIL MUNICIPAL DU 15/10/2018
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Année 2018 – Page 94

Le Maire,

Olivier DEVILLE

Le 15 octobre deux mille dix-huit à vingt heures trente, le conseil municipal régulièrement convoqué s'est réuni en mairie de Vains, en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Olivier DEVILLE, Maire.

Présents et membres excusés et pouvoirs :

DADU Jacques	HERNOT Valérie	MANNEHEUT Marie-Jo
DEVILLE Olivier	HEUDES Thierry absent pouvoir à Olivier Deville	MONTÉCOT Sandrine Absente
FAGUAIS François	JOUENNE Abel	THÉAULT Chantal
GEERTS Danièle	LECHARTIER Sébastien	
GUISSE Edith absente pouvoir à Chantal Théault	LECOLAZET Didier Absent	

Secrétaire de séance : Élu conformément à l'article L.2121-15 du CGCT : Sébastien LECHARTIER

Nombre de membres en exercice : 13

Nombre de membres présents : 9

Nombre de suffrages exprimés : 11

Convocation : 11/10/2018 Affichage : 11/10/18

Rapporteur Mr Deville,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Le quorum étant atteint, le conseil municipal peut valablement délibérer.

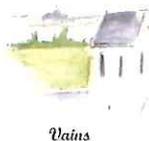
Le compte rendu de la séance du 17 septembre dernier est adopté à l'unanimité

En préambule Monsieur Le Maire demande la possibilité d'ajouter 1 point à l'ordre du jour

- Révision du budget du renouvellement des matériels informatiques de la commune et délibération modificative associée.
 - Cette proposition mise aux voix est adoptée à l'unanimité

Ainsi que la modification de la transcription d'un point à l'ordre du jour :

- Révision des statuts et transfert des compétences communautaires des transports scolaires, en :
 - Modification de la compétence « littoral » (nettoyage des plages)
 - Modification de la compétence « transport des élèves vers les piscines et sites de diffusion du spectacle vivant »
 - Modification de la compétence « transport des élèves vers les médiathèques »
 - Compétences de la communauté d'agglomération refonte des statuts.
 - Cette proposition mise aux voix est adoptée à l'unanimité



DEPARTEMENT DE LA MANCHE Commune de VAINS
CONSEIL MUNICIPAL DU 15/10/2018
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Année 2018 – Page 95

Le Maire,

Olivier DEVILLE

✦ Compte rendu des décisions prises par le maire en vertu des dispositions de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

DIA 05061218J0011. Mr le maire informe le conseil qu'il a transmis à la communauté d'agglomération avec un avis de préemption négatif.

✦ Gestion du patrimoine communal :

○ Projet route des Granges. Réajustement du montant du prêt de La Poste pour financement du marché des travaux. Délibération 20181015-01

M le Maire informe qu'il a contacté la Poste, l'organisme de crédit précédemment retenu, pour réajuster le montant du prêt. La poste a proposé deux offres ci-après résumées.

PARAMETRES	OFFRE N°1	OFFRE N°2
SCORE GISSLER	1A	1A
MONTANT DU PRÊT	215 000,00 €	215 000,00 €
DUREE	19	20
VERSEMENT	1 FOIS	1 FOIS
PERIODE	TRIMESTRIELLE	TRIMESTRIELLE
MODE D'AMORTISSEMENT	Ech constante	Ech constante
TAUX D'INTERETS ANNUEL	1,78%	1,81%
MONTANT DE L'ECHEANCE TRIM	3 340,47 €	3 209,23 €
MONTANT ECHEANCE ANNUELLE	13 361,88 €	12 836,92 €
BASE DE CALCUL	30/360	30/360
REMBOURSEMENT ANTICIPE	POSSIBLE	POSSIBLE
COMMISSION D'ENGAGEMENT	0,15	0,15
TEG	1,80%	1,82%
TAUX TRIMESTRE	0,449%	0,456%
INTERETS	39 088,33 €	41 954,59 €
MONTANT DÛ	254 088,33 €	256 954,59 €
LOYER ATTENDU	14 880,00 €	14 880,00 €
FIN DU PRÊT	01/01/2038	01/01/2039

Après en avoir délibéré, l'offre n°1, mise aux voix est adoptée à l'unanimité

✦ SDEM 50 :

○ Adhésion de la commune de Tessy-bocage au Sdem50. Délibération 20181015-02

Comme à chaque fois que le SDEM accueille de nouveaux membres l'avis des membres est demandé

Après en avoir délibéré, Cette proposition mise aux voix est adoptée à l'unanimité



○ **Compétence «Transport des élèves de maternelle et de primaire vers les médiathèques» Délibération 20181015-06**

Cette proposition lors du Conseil Communautaire a recueilli 83 pour, 38 contre et 14 abstentions, 2 non votants

Le Conseil municipal ;

Vu l'article L. 5211-17 du code général des collectivités territoriales,

Vu le courrier du président de la communauté d'agglomération Mont-Saint Michel Normandie notifié par courrier électronique.

Vu la délibération n° 2018/09/06-160C du conseil communautaire du 6 septembre 2018 et la note de présentation annexée ;

Après en avoir délibéré ;

EMET un avis **FAVORABLE** à la modification décidée par le conseil communautaire.

Pour : 10 Abstention : 1 Contre : 0

○ **Refonte des statuts (Toilettage et réécriture). Délibération 20181015-07**
Compétences de la communauté d'agglomération

La communauté d'agglomération s'est prononcée sur des modifications concernant la rédaction des statuts de la communauté d'agglomération. Jusqu'à présent il s'agissait de la somme des statuts des anciennes communautés de commune. Afin de faciliter la lecture il a été décidé de les réécrire sans en changer le fond mais simplement la forme.

Cette proposition lors du Conseil Communautaire a recueilli 125 pour, 4 contre et 3 abstentions et 5 non votants.

Le Conseil municipal ;

Vu l'article L. 5211-17 du code général des collectivités territoriales,

Vu le courrier du président de la communauté d'agglomération Mont-Saint Michel Normandie notifié par courrier électronique

Vu la délibération n° 2018/09/06-160D du conseil communautaire du 6 septembre 2018 et la note de présentation annexée ;

Après en avoir délibéré; Pour: 10 Abstention: 1 Contre: 0

EMET un avis **FAVORABLE** aux modifications et mises à jour décidées par le conseil communautaire, **sous les réserves suivantes** :

Le conseil souhaiterait que la ferme Cassin soit intégrée dans le chapitre « Halte randonneurs ».

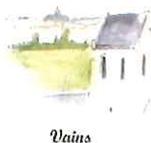
➤ **Gestion de l'organisation communale**

○ **Révision du budget du renouvellement des matériels informatiques de la commune : Délibération 20181015-08**

Le matériel informatique de la mairie est devenu obsolète en termes de performance et de sécurité. Le budget initialement prévu de 3000 euros est nettement insuffisant au regard des enjeux. Après rencontre de 2 fournisseurs Monsieur le Maire informe le Conseil qu'un budget de 11 000 euros permettrait de répondre aux exigences de sécurité recherchées.

Après en avoir délibéré, Cette proposition mise aux voix est adoptée à l'unanimité

En conséquence de quoi il y a lieu de prévoir la délibération modificative suivante :



MODIFICATION DES STATUTS DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION

o Compétence «Littoral Nettoyage des plages » Délibération 20181015-04

Jusqu'au 31/12/2018 la communauté d'agglomération exerçait au chapitre des compétences optionnelles la compétence « nettoyage des plages – sécurité en baie : prévention – Bases SNSM ». La nouvelle rédaction proposée « sécurité en baie : prévention – Bases SNSM » exclut le nettoyage des plages.

Cette proposition lors du Conseil Communautaire a recueilli 118 pour, 1 contre et 14 abstentions

Le Conseil municipal ;

Vu l'article L. 5211-17 du code général des collectivités territoriales,

Vu le courrier du président de la communauté d'agglomération Mont-Saint Michel

Normandie notifié par courrier électronique

Vu la délibération n° 2018/09/06-160A du conseil communautaire du 6 septembre 2018 et la note de présentation annexée ;

Après en avoir délibéré ;

EMET un avis **DEFAVORABLE** à la modification décidée par le conseil communautaire.

Après en avoir délibéré, Cette proposition mise aux voix :

Pour : 3 abstention : 5 contre : 3

o Compétence «Transport des élèves de maternelle et de primaire vers les piscines et les site de diffusion du spectacle vivant».Délibération 20181015-05

Au cours de cette réécriture, les délégués communautaires ont souhaité modifier la compétence transport vers les équipements communautaires

Ces compétences retourneraient aux communes via la CLECT. Ce débat qui a duré 45 minutes le 25 septembre dernier a permis d'adopter ces résolutions à une large majorité. En effet, l'agglomération n'est certainement pas l'échelon adapté pour organiser les transports piscine et autres transport vers les équipements communautaires, source de certaines disparités.

Cette proposition lors du Conseil Communautaire a recueilli 130 pour, 6 contre et 0 abstentions.

Le Conseil municipal ;

Vu l'article L. 5211-17 du code général des collectivités territoriales,

Vu le courrier du président de la communauté d'agglomération Mont-Saint Michel

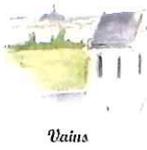
Normandie notifié par courrier électronique

Vu la délibération n° 2018/09/06-160B du conseil communautaire du 6 septembre 2018 et la note de présentation annexée ;

Après en avoir délibéré ;

EMET un avis **FAVORABLE** à la modification décidée par le conseil communautaire.

Pour : 10 Abstention : 1 Contre : 0



DEPARTEMENT DE LA MANCHE Commune de VAINS
CONSEIL MUNICIPAL DU 15/10/2018
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Année 2018 – Page 98
Le Maire,
Olivier DEVILLE

Compte	Débit	Crédit
61551	10 000	
2183		10000

Après en avoir délibéré, Cette proposition mise aux voix est adoptée à l'unanimité

o **Commission de contrôle des listes électorales pour 2019.**

Le nouveau REU (répertoire électoral unique) de l'Insee sera accessible aux communes le 15 octobre prochain, et la formation des agents à son utilisation commencera dès la rentrée. ./.. Rappelons que cette réforme va mettre fin au principe de la révision annuelle des listes électorales : les listes des communes seront désormais extraites d'un répertoire national tenu par l'Insee et actualisé en permanence. Les commissions administratives vont être supprimées et la compétence pour statuer sur les demandes d'inscription et de radiation va être transférée aux maires.

De nouvelles commissions de contrôle vont être créées au mois de janvier 2019, chargées d'exécuter un contrôle a posteriori des décisions de refus d'inscription ou de radiation, en cas de recours administratif, et également de contrôler au moins une fois par an la régularité de la liste électorale. ./..

Les maires devront transmettre aux préfets la liste des conseillers municipaux habilités et prêts à participer aux commissions de contrôle. Ces commissions seront arrêtées entre le 1er et le 10 janvier 2019. Pour mémoire, il faudra fournir un conseiller municipal dans les communes de moins de 1000 habitants.

Monsieur Le Maire sollicite le Conseil Municipal afin de recenser les candidats prêts à participer aux travaux de cette commission. Il précise que Le maire, les adjoints titulaires d'une délégation ou les Conseillers Municipaux titulaires d'une délégation en matière d'inscription sur la liste électorale ne peuvent siéger au sein de cette commission.

Nom du candidat titulaire: Jacques Dadu

Le Tribunal fournira le nom de son délégué.

Commission révision des listes électorales avant le 9 janvier 2019

Permanence inscription liste électorale le samedi 30 mars 2019 de 10h à 12h15

o **Participation financière de la municipalité aux 40 ans de l'association des aînés. Délibération 20181015-09**

Proposition de 10 euros par vainquais de l'association.

Contre : 0 Abstention : 3 Pour : 8

➤ **Questions diverses :**

- o Cession de parcelle AC 26 courrier de Mr Vaudoit



DEPARTEMENT DE LA MANCHE Commune de VAINS
CONSEIL MUNICIPAL DU 15/10/2018
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Année 2018 – Page 99

Le Maire,

Olivier DEVILLE

- o Suite à la rencontre entre le Maire et M VAUDOIT en qualité de représentant des propriétaires de la parcelle AC26 celui-ci a transmis une proposition pour l'acquisition de la parcelle AC 26 qui correspond à un espace réservé.
- o Problème relatif à la bâtisse, 2 rue des Granges dont l'état semble présenter un danger potentiel.
- o Urbanisme : Mme Chantal Théault expose les dossiers en cours
- o Compte rendu de réunions par Chantal Théault :
 - Pour le recensement Insee prévu en 2019 il faudra trouver 2 personnes
 - La Gemapi nouvelle taxe de gestion des milieux aquatiques et des risques des inondations sera mise en place par La communauté d'agglomération
 - Le PLUI sera retravaillé afin d'intégrer certaines parcelles sur la commune
- o Intervention de Marie Jo Manneheut suite à la visite à St Planchers pour la présentation du nouveau cimetière.
- o Informations relatives à l'état du cimetière de Vains. Sur 312 tombes 104 sont à l'état d'abandon.
- o Intervention de Dany Geers qui fait part de l'insatisfaction de Mme Fouchet au sujet de la place handicapé qui n'est toujours pas matérialisée au Raulin.
- o Précisions apportées au sujet des travaux réalisés sur les containers à poubelles qui seront renouvelés prochainement.

Fin de réunion à 23h45

Prochaine réunion de conseil le 19/11/2018

Olivier DEVILLE	
Jacques DADU	
François FAGUAIS	
Danièle GEERTS	
Édith GUISSÉ	Pouvoir à Me Théault
Valérie HERNOT	
Thierry HEUDES	Pouvoir à J. Deville
Abel JOUENNE	



DEPARTEMENT DE LA MANCHE Commune de VAINS
CONSEIL MUNICIPAL DU 15/10/2018
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Année 2018 - Page 100

Le Maire,

Olivier DEVILLE

Sébastien LECHARTIER	
Didier LECOLAZET	
Marie-Jo MANNEHEUT	
Sandrine MONTÉCOT	
Chantal THÉAULT	

Fait à Vains, le 05/11/2018

Le Maire Olivier DEVILLE



Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de la date exécutoire. Fait et délibéré à Vains, les jours mois et an susdits. Ont signé au registre des délibérations les membres présents. Acte rendu exécutoire après envoi en Préfecture et affichage en mairie

